

Attestation de déchargement (Navigation à cale sèche)

Cocher uniquement la ou les cases qui conviennent

Partie 1 : Déclaration du destinataire de la cargaison / de l'installation de manutention

A Nom/entreprise:

Adresse:

1. Nous avons déchargé du bateau
(Nom) (ENI) (Cales n°)
2. t / m³
(Quantité) (Catégorie et n° des marchandises selon l'appendice III du Règlement d'application)
3. Annonce le: (Date) (Heure) 4. Déchargement commencé le: (Date) (Heure)
5. Déchargement terminé le: (Date) (Heure)

B Transports exclusifs

6. * Le bateau effectue des transports exclusifs.

C Nettoyage du bateau

7. Les cales n°:
- a)* ont été balayées (standard de déchargement A en vertu de l'appendice III de l'annexe 2) ;
- b)* ont été aspirées (standard de déchargement B en vertu de l'appendice III de l'annexe 2) ;
- c) ont été lavées.

D Résidus de manutention / cargaison restante

8. a)* résidus de manutention pris en charge;
- b)* cargaison restante des cales n°..... prise en charge.

E Eaux de lavage (y compris eaux de ballastage et de précipitation)

9. Les eaux de lavage (y compris eaux de ballastage et de précipitation) des cales mentionnées ci-dessus, quantité: m³ / l
- a) peuvent être déversées dans l'eau de surface en respectant les dispositions de l'appendice III du Règlement d'application;
- b) ont été prises en charge ;
- c)* doivent être déposées auprès de la station de réception..... (Nom/entreprise) mandatée par nous;
- d)* doivent être déposées conformément aux stipulations du contrat de transport.

F Slops

10. * Les slops ont été pris en charge, quantité l / kg

G Signature du destinataire de la cargaison / de l'installation de manutention

.....
(Lieu) (Date et heure) (Cachet / Nom en capitales d'imprimerie et signature)

Partie 2 : Déclaration du conducteur

11. Les eaux de lavage (y compris les eaux de ballastage et de précipitation) sont entreposées dans:
- a) la citerne pour produits résiduels / la citerne pour eaux de lavage ; quantité : m³ / l
- b)* la cale ; quantité : m³ / l
- c) d'autres récipients à résidus (préciser): quantité: m³ / l
12. Les données figurant sous les numéros 1 à 10 sont confirmées.
13. Observations:
14.
(Lieu) (Cachet / Nom en capitales d'imprimerie et signature)

Partie 3 : Déclaration de la station de réception pour les eaux de lavage (seulement si 9 c) ou 9d) est marqué d'une croix)

Nom/entreprise : Adresse :

Attestation de dépôt

15. Le dépôt des eaux de lavage (y compris des eaux de ballastage et de précipitation) conformément aux quantités et au code** mentionnés au numéro 9 est attesté. Eaux de lavage, quantité: m³ / l
16. Observations:
17.
(Lieu) (Date) (Cachet / Nom en capitales d'imprimerie et signature)

* Voir remarque concernant cette question dans l'annexe de l'attestation de déchargement cale sèche

** Classification des déchets suivant le Règlement (CE) n° 1013/2006

Annexe attestation de déchargement cale sèche

Indications pour compléter l'attestation de déchargement

Remarque ad n° 6: Dans ce cas il n'est pas nécessaire de compléter les numéros 7 à 9.

Remarque ad n° 7: Pour 7 a) et b), des dispositions transitoires sont applicables jusqu'au 1^{er} novembre 2014 (art. 6.02, 1^{er} alinéa):

- là où, à l'appendice III du Règlement d'application de la CDNI, est exigé le standard de déchargement «état aspiré», le standard de déchargement «état balayé» est autorisé ;
- là où, à l'appendice III du Règlement d'application de la CDNI, est exigé le rejet des eaux de lavage dans le réseau d'assainissement, le déversement dans la voie d'eau est autorisé si le standard de déchargement «état balayé» a été respecté

Remarque ad n° 9: Si 9 c) ou 9 d) ont été cochés, alors les numéros 11 et 15 à 17 doivent être complétés.

Remarque ad n° 10: Le destinataire de la cargaison / l'installation de manutention peut prendre en charge les slops, mais n'y est pas tenu.

Remarque ad n° 11 b): Si a été transporté dans la cale un type de cargaison nécessitant un traitement spécial selon S de l'appendice III, les eaux de lavage doivent être déposées chez le destinataire de la cargaison / à l'installation de manutention ou à une station de réception pour eaux de lavage.